



RENOUVELLEMENT DE L'HABILITATION DES ESP ON AVANCE !

FLASH INFO :

FO Justice vous informe de l'allongement exceptionnel de la durée d'habilitation des Personnels des Équipes de Sécurité Pénitentiaire (*note DAP du 24/11/2023*).

En effet, la préparation et l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été, à Paris cette année, vont engendrer une forte mobilisation des Collègues équipiers de sécurité pénitentiaire en 2024.

Ce surcroît d'activité risque de rendre complexes, voire de compromettre, pour eux comme pour les Personnels chargés de l'instruction et de la formation (ISP, MSP...), les renouvellements d'habilitations dans les délais impartis.

Ainsi, les habilitations devant être renouvelées courant 2024 seront prorogées d'une année.

FO Justice accueille très favorablement cette disposition puisqu'elle répond partiellement à nos revendications portées dans nos courriers du 14/06/2021 et du 04/03/2022.

FO Justice encourage la DAP à pérenniser cette disposition et l'inscrire dans les arrêtés du 21 mai 2019 et la doctrine d'emploi des ESP.

FO Justice maintient sa demande d'ouverture d'un groupe de travail sur ce sujet afin d'évoquer les problématiques qui demeurent, telles qu'évoquées dans nos précédents courriers des **14 juin 2021** et **4 mars 2022**.

